



Litige orange surfacturation communicat étranger

Par Visiteur

Bonjour,

un litige de m'oppose à Orange concernant une surfacturation de leur part suite à un voyage au Viet Nam. j'ai leur ai fait part de mon désaccord par LRAR resté sans réponse de leur part.

Cela a abouti à une coupure de ligne au mois de juillet dernier sur lequel il m'est aussi demandé de payer le prix de mon abonnement pour tout le mois.Montant du désaccord 161.40 ?.

je sais ce n'est pas énorme mais le principe veut que chez Orange le client a toujours tort.

je vous passe les envois de la société de recouvrement.

je suis désormais inscrite au Preventel.

la requête au Tribunal étant imminente, quelles bonnes idées auriez vous en pareil matière ?

merci d'avance

Par Visiteur

Chère madame,

un litige de m'oppose à Orange concernant une surfacturation de leur part suite à un voyage au Viet Nam. j'ai leur ai fait part de mon désaccord par LRAR resté sans réponse de leur part.

Cela a abouti à une coupure de ligne au mois de juillet dernier sur lequel il m'est aussi demandé de payer le prix de mon abonnement pour tout le mois.Montant du désaccord 161.40 ?.

Sur quelle base contestez-vous la surfacturation pour les appels passés depuis le Viet-nam? Une telle surfacturation est à priori tout à fait légale donc j'imagine que vous ne me signalez pas dans votre premier message la cause de votre contestation. Quelle est-elle?

Cela a abouti à une coupure de ligne au mois de juillet dernier sur lequel il m'est aussi demandé de payer le prix de mon abonnement pour tout le mois.

Ceci est tout à fait logique. Le défaut de paiement entraine coupure de la ligne et maintient des abonnements puisque d'un point de vue juridique, l'abonnement n'est pas résilié. L'abonnement est donc du bien que la ligne soit coupée.

Très cordialement.

Par Visiteur

La surfacturation concerne le surcout d'appel en local au Viet Nam vers des correspondants au Viet Nam.

Avec un abonnement Orange, j'appelle du Viet Nam vers mon correspondant au Viet mais je passe par le réseau Français qui lui même le renvoie au Viet nam => surfacturation.

Par ailleurs, je conteste les frais qui me sont demandés pour une ligne non opérationnelle et hors abonmment(j'avais terminé la durée d'abonnement le mois précédent).

Voilà l'objet
Cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

La surfacturation concerne le surcout d'appel en local au Viet Nam vers des correspondants au Viet Nam.
Avec un abonnement Orange, j'appelle du Viet Nam vers mon correspondant au Viet mais je passe par le réseau Français qui lui même le renvoie au Viet nam => surfacturation.

Cette surfacturation est tout à fait naturelle. Cet appel est un appel international puisque par "appel local" dans votre contrat, seule est visée la France métropolitaine.
Je ne vois aucun motif de contestation là dedans.

Par ailleurs, je conteste les frais qui me sont demandés pour une ligne non opérationnelle et hors abonnement(j'avais terminé la durée d'abonnement le mois précédent).

Aviez vous bien résilié le contrat en bonne et due forme?

Très cordialement.